

Nancy, ce 10 Février 1905.

Mon bon cher ami;

Votre bonne lettre, qui m'arrivait  
ce matin, a ravivé tous mes remords  
d'être resté si longtemps sans avoir  
donné signe de vie. La raison  
principale de mon silence — en dehors  
de l'entraînement professionnel et des  
soucis matériels qui me font oublier le  
cours des jours — a été vraiment la  
peur de nouvelles ou plutôt même  
l'absence de tout incident, dignes de  
mention, dans notre milieu narcézien.  
A la maison, nous avons eu la mauvaise

chance de son tomber malade ma  
belle. moi qui venais dans l'intention  
de profiter de la retraite récente de  
mon beau-père pour venir, à notre profit,  
l'hiver toujours un peu long à la Machine,  
s'est tournée grippée dès le début  
de son séjour et a dû passer six  
semaines à la chambre au lieu  
des quelques jours qu'elle comptait m'en  
employer parmi nous. Cette indisposition,  
qui n'a jamais été grave, a eu  
son bon côté, et m'a permis de voir  
mon beau-père beaucoup plus avidement  
que durant son existence voyagera des  
dernières années. Sa présence m'a, d'ailleurs,  
occupé plus encore que de coutume.  
Et j'ai eu recouvré un peu de  
liberté que depuis que nous en sommes  
revenus à notre petit cercle de famille, où  
les sortis sont, grâce à Dieu, satisfaisantes.

Je ne me en suis que plus  
reconnaissant de ne pas me tenir  
rigueur de mes infidélités et de  
mon bon ami de Bretagne se  
passer d'intéressant autant de vous.  
La question du diocèse ne me paraît  
pas plus qu'à moi-même passionnée.  
Il y a plus d'intérêt à savoir ce  
qui peut sortir de la Commission de  
révision du Code civil. Il me semblait  
bien probable que les professeurs de  
droit fussent seuls à y travailler,  
comme mes paroisses le veulent; et  
ce d'autant plus qu'ils se disent  
en juristes et économistes, entre lesquels  
serait bien nécessaire un élément plus  
conscient des réalités de la vie. Mais  
cet élément peut se dégager quelque jour,  
et la composition suffisamment hétérogène  
de la Commission doit pourvoir, dès à présent, le futur.

je comprends aussi, si l'avis que le  
Ministre laisse à charge de nouveaux  
membres plus ou moins, mais il y aura  
chacun que l'on travaille sérieusement.  
D'autre part, tant que le travail individuel  
n'a pas encore été organisé, je ne crois  
pas que les provinciaux puissent apporter  
un concours utile. Et, puisque mes avis  
bien voulu ne font part de ces intentions  
bienveillantes, je tiens à vos deux qu'en  
ce qui me concerne je serais dans  
l'impossibilité d'accepter un rôle  
quelconque dans cette collaboration, de sorte  
que si mes prières ont été instantanées  
de ne faire aucun allusion à ma personne,  
il serait quelque peu déraisonnable d'ailleurs de  
me une participation que je serais obligé de décliner.  
Et il vaudrait bien mieux, si l'on veut faire  
quelque chose à la province, appeler de  
nos sommités représentatives, dont le choix  
ne peut être personnel.

Je salue votre régime de ami. L'association  
vous réussit toujours aussi bien, avec tout mon plaisir.  
Restez assuré de ma très affectueuse amitié

F. Leroy

7-



Monsieur R. Laëlle,  
Professeur à l'Université,

14 rue Saint-Guillaume,

---

Paris

---

